

## MODALITES DE PUBLICATION DES ANIMATIONS

### L'OT du Sancy publie sur [sancy.com](http://sancy.com) :

- les animations ponctuelles se déroulant sur les communes du Sancy
- les animations mises en place par les services Animation des communes du Sancy
- les animations des prestataires ayant en partie une mission de service public (ex : Cinéma soutenu par les mairies, Casino)
- les animations des structures municipales (ex : disco glace à la patinoire, ...)
- les prestations d'activités ayant une convention avec l'OT du Sancy (ex : les randonnées pédestres accompagnées, les randonnées raquettes accompagnées, les sorties neige, les visites guidées, ...)
- les prestations activités faisant partie d'un programme d'animation spécifique (ex : journée de la raquette, semaine famille plus, semaine nordique, ...)
- les animations des associations ayant un intérêt pour les touristes ou personnes en séjour (ex : loto, vide-grenier, soirées dansantes)
- les animations mises en place par les services culturels de la ComCom ouverts au public extérieur
- les animations ponctuelles des prestataires dans le cadre d'un événement spécifique (ex : festival Sancy Snow Jazz)

### L'OT du Sancy ne publie pas :

- les animations ponctuelles des prestataires privés (ex : concerts dans les restaurants)
- les animations ou ateliers de prestataires privés sur leur lieu d'activité (ex : visite d'artisan, atelier de poterie...)
- les animations de prestataires privés dans des structures publiques (ex : cours de fitness à la maison du tourisme)
- les animations récurrentes de prestataires privés sur le domaine public
- Les séances d'activités des associations locales destinées à la base à la population (ex : cours de fitness du club de gym)
- Les animations des associations locales n'ayant aucun intérêt pour les touristes (ex : kermesse des écoles, commémorations)